

## PROGRAMME LEADER – GAL Layon Saumurois

### Introduction de produits locaux dans la restauration scolaire

#### QUELS OBJECTIFS ?

Le Grenelle de l'Environnement au niveau national et le programme européen LEADER mené au niveau local par le GAL Layon Saumurois prévoient le développement de l'approvisionnement local des cantines avec des produits issus de circuits courts de distribution et de l'agriculture biologique...

L'introduction de 20% de produits issus de l'agriculture biologique et de 20% de produits saisonniers à faibles impacts environnementaux dans la restauration scolaire, s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement à l'horizon 2012. Cela permet également une approche pédagogique sur une alimentation de qualité auprès des enfants des écoles et de créer du lien entre les acteurs locaux : producteurs, élus, enfants, parents, enseignants... La mise en place de ce type de circuit de distribution offre de réelles perspectives pour le territoire : maintien de l'activité, développement de l'emploi local, relocalisation de l'économie, échanges producteurs/consommateurs.

#### QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

L'introduction de produits locaux, dans une cantine scolaire, issus de l'agriculture biologique ou non, nécessite une évolution des habitudes alimentaires et des pratiques de cuisine (préparation, conservation, changement de fournisseurs...). Le GAL Layon Saumurois, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire et le GABB Anjou propose aux *collectivités gestionnaires de cantines scolaires* un programme d'accompagnement en deux phases :

- La construction du projet basé sur la réalisation d'un *diagnostic cantine* (diagnostic humain, matériel, financier, approvisionnement...), avec proposition d'un plan d'actions basé sur l'analyse des offres locales possibles et les incidences économiques. Le financement est pris en charge d'une part par l'Union européenne dans le cadre du programme LEADER et d'autre part par la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire.
- Pour les collectivités souhaitant s'engager dans la démarche, un *accompagnement à l'introduction de produits locaux* afin de concrétiser la mise en relation avec l'offre, l'élaboration de documents de contractualisation avec le ou les producteurs, la communication.... L'accompagnement est financé à hauteur de 55% par le programme LEADER sur demande de subvention auprès du GAL Layon Saumurois.

#### VOS CONTACTS :

Sur le programme LEADER (envoi feuille d'engagement phase 1, dossier phases 2 et 3)

- Le GAL Layon Saumurois :  
☎ Bénédicte MICHAUD - 02.41.54.13.76- [leader-layonsaumurois@layon.org](mailto:leader-layonsaumurois@layon.org)

Pour l'accompagnement à l'introduction de produits :

- La Chambre d'Agriculture de Maine et Loire (produits locaux et/ou biologiques):  
☎ Camille BOUC – 02.41.40.20.80 – [camille.bouc@maine-et-loire.chambagri.fr](mailto:camille.bouc@maine-et-loire.chambagri.fr)
- Le GABB Anjou (agriculture biologique) :  
☎ Virginie BEAUPERIN – 02.41.37.19.39 – [gabbanjou@wanadoo.fr](mailto:gabbanjou@wanadoo.fr)